

@ctu.mict

Flash d'info de l'UfmiCT CGT n° 117

**Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel**



Mercredi 8 janvier 2014

Bonne année de luttes et de succès



Sommaire :

Edito : Sages-femmes

Orga : Comité général et congrès en 2014

Revendic : psychologues / IBODE / IADE / profession infirmière / médecins / personnels de recherche clinique / Perspectives Santé

UGICT : Cadres infos

### Sages-femmes salarié-e-s, Une expression de la CGT

Une lettre du collectif Ufmict CGT des sages-femmes en direction principalement des sages-femmes salarié-e-s est en cours d'envoi. Cette lettre est particulièrement utile dans la période où toutes sortes d'informations contradictoires circulent et où la nécessité de clarté est grande.

Cette lettre revient sur plusieurs aspects. Elle précise les propositions gouvernementales au-delà de tous les slogans entendus ici ou là. C'est une proposition de socle commun de responsabilités et de conditions d'exercices qui représente une avancée en terme de visibilité et de reconnaissance de la juste place des sages-femmes. Il y a aussi les promesses de revalorisations salariales concrètes.

La CGT réaffirme son attachement fort aux valeurs portées par le service public et l'organisation d'un système de santé protégeant l'accès aux soins pour toutes et tous. En ce sens, une sortie de la fonction publique engendrerait des reculs importants pour les sages-femmes et aurait un impact fort sur l'égalité d'accès aux soins. Les contrats hors fonction publique se traduiraient par une obligation de compléter les revenus par une activité libérale dans un contexte de saturation de l'offre, ce serait une accentuation importante de la flexibilité des sages-femmes. Ce serait une privatisation rampante du système de santé des femmes. Pour la CGT, il n'est vraiment pas utile de sortir de la FPH.

Le courrier revient sur l'intérêt de faire la démonstration de l'utilité réelle du métier de sages-femmes pour les femmes et les nouveaux né-e-s.

Il réaffirme avec force que les sages-femmes sont le premier recours et doivent être repérée comme cela donc aussi reconnue professionnellement.

**Il se termine sur l'exigence que les sages-femmes retrouvent toute leur place. L'adresse courriel de l'Ufmict est jointe pour que les sages-femmes qui le souhaitent puissent joindre la CGT et son collectif : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)**

Il est important d'en assurer la diffusion la plus large auprès de toutes les sages-femmes pour éclairer le débat et faire connaître la réalité de nos propositions.

### Le point sur l'organisation.

#### Comité général, Congrès, élections professionnelles en 2014

Le premier semestre de l'année qui débute sera rythmé par deux temps forts de la vie démocratique de l'Ufmict.

Le 25 mars à Montreuil, se tiendra le Comité général décidé lors du congrès de juin dernier pour faire un premier bilan d'étape de la mise en œuvre des décisions du congrès et compléter la direction de l'Ufmict-CGT.

Du 20 au 23 mai à Dijon, se tiendra le congrès statutaire de l'Ugict-CGT. Il sera l'occasion de faire le point sur le déploiement de la CGT dans les professions techniciennes et chez les cadres. L'Ufmict a toute sa place à tenir dans ce congrès.

A la fin du second semestre se dérouleront les élections professionnelles dans la fonction publique hospitalière et pour la caisse de retraite, la CNRACL.

C'est donc une année forte qui s'ouvre avec le débat, l'action et le suffrage universel...

## Le coin du revendicatif...

### **Psychologues :**

Le numéro 26 de la lettre électronique des Psychologues est paru en décembre 2013. Il traite de la situation des étudiant-e-s stagiaires sans gratification et de l'action engagée par la CGT avec une pétition en ligne à l'adresse : < <http://www.sante.cgt.fr/PSYCHOLOGUES-GRATIFICATION-DES> > A faire signer massivement !

La lettre donne aussi les pistes et propositions de la CGT quand à l'organisation expérimentale de la profession actuellement en cours dans 33 établissements recensés à fin novembre 2013.

### **IBODE :**

Un projet d'arrêté prévoit l'accès des infirmiers de soins généraux au diplôme d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat (Ibode) par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Il a été examiné par le Haut conseil des professions paramédicales (HCPP) le 17 décembre, qui lui a donné un avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions. La CGT a pour sa part fait une déclaration orale au HCPP. Elle s'est dite "satisfaite de ce texte", notant que la VAE "est une valorisation de l'expérience du salarié, contrairement à l'article 51 de la loi HPST [hôpital, patients, santé et territoires] sur les coopérations qui consistent en un transfert de responsabilités sans revalorisation salariale".

Elle rappelle son souhait d'une "exclusivité de fonction" pour les Ibode et les puéricultrices, comme celle dont bénéficient les infirmiers anesthésistes

### **IADE :**

La réunion du prochain comité de suivi de la formation d'infirmier anesthésiste se tiendra : **Le vendredi 14 février 2014**. La CGT y participera.

### **Profession infirmière :**

Le comité de suivi LMD de la formation infirmière a mis en place un groupe de travail pour revoir les stages et le « portfolio ». Des recommandations vont être formulées. Nous maintenons que les lieux de stage doivent être formateurs et non pour « utiliser » les étudiante-e-s comme « main d'oeuvre » non rémunérée en service, EHPAD, cabinet de ville... Il est prévu de travailler une méthodologie pour la simplification et l'uniformisation de l'utilisation du « portfolio ». La lecture du « portfolio » doit amener rapidement à la compréhension de là où en est l'étudiant-e et le parcours qui lui reste à faire pour maîtriser les soins les plus courants de la spécialité. Il est important que la validation des enseignements, des savoirs faire ne soit pas remise en cause dans d'autres services.

Une nouvelle réunion du comité de suivi est prévu le 20 février 2014.

### **Médecins :**

La fédération CGT a eu une expression, suite à la publication du rapport parlementaire sur l'intérim médical, notant notamment que le manque d'attractivité des hôpitaux publics s'explique par le fait que certains postes sont "isolés" ; les propositions CGT y sont aussi reprises comme un statut unique de médecins de la fonction publique... .

### **Personnels recherche clinique :**

Les camarades du CHU de Nîmes ont engagé une action pour la valorisation des statuts des attaché-e-s de recherche clinique et la titularisation de ces personnels dans la fonction publique hospitalière. Les situations semblent très diverses dans les CHU tant au niveau des qualifications requises pour le recrutement qu'en terme statutaire. Nous proposons de centraliser un état des lieux à l'adresse : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)

### **Perspectives Santé**

Dans le prochain numéro de Perspectives Santé, la publication des syndiqué-e-s CGT de la santé et de l'action sociale, un focus est fait sur quatre professions : Les sages-femmes, les technicien-ne-s de laboratoires, les directeur-s de soins, les infirmières.

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

## CADRES INFOS

Pour ce numéro 705, Cadres Infos change de format et de méthode de diffusion. Cette publication est désormais à la fois une newsletter et un web magazine. Si vous êtes abonnés, vous recevrez le numéro directement via un envoi spécial de la Lettre de l'UGICT, à la fin de chaque mois.



Site de l'UGICT CGT : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)